

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 615-2

AVIS est par la présente donné,

QUE le conseil municipal de la Ville de Valcourt, lors de sa séance ordinaire tenue le 9 mars 2026, a adopté le Règlement numéro 615-2 amendant le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 615 :

QUE l'objet de ce règlement est de modifier le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 615 afin d'assujettir l'utilisation de conteneurs intermodaux comme bâtiment ou partie de bâtiment dans une zone publique « P » telle que délimitée et identifiée au plan de zonage à l'approbation de plans d'implantation et d'intégration architecturales par le Conseil municipal. Plus précisément, les critères d'intégration visent :

- À limiter les travaux de déblai et remblai nécessaires à l'implantation d'un conteneur intermodal;
- À assurer que le revêtement extérieur du conteneur intermodal soit harmonisé avec les bâtiments situés dans le milieu d'insertion;
- À permettre les traitements architecturaux sur un conteneur intermodal (exemple : ajout d'une galerie, d'une toiture et/ou de portes et fenêtres);
- À permettre les œuvres artistiques de type murale sur le conteneur intermodal;
- À atténuer le caractère industriel du conteneur intermodal.

Pour la consultation du règlement, vous pouvez vous adresser au service du greffe à l'Hôtel de Ville, situé au 1155, rue St-Joseph à Valcourt pendant les heures d'ouverture du bureau, soit du lundi au jeudi de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h30 et le vendredi de 8h30 à 12h00.

Conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le Règlement numéro 615-2 est entré en vigueur le 19 juin 2026, date de l'émission du certificat de conformité par la Municipalité régionale de comté du Val-Saint-François.

DONNÉ À VALCOURT LE 23 JUIN 2026

Me Julie Waite, greffière

CERTIFICAT DE PUBLICATION DE LA GREFFIÈRE

Je, soussignée, greffière de la Ville de Valcourt, certifie sur mon serment d'office que le présent avis public a été publié sur le site Internet de la Ville dès le 23 juin 2026 et affiché au bureau du greffe, à l'Hôtel de Ville, le tout conformément à la Loi et au règlement concernant les modalités de publication des avis publics de la Ville de Valcourt.



Me Julie Waite, greffière